



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

du 11 avril 2013 à 20 heures

Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Caroline CHARBONEL, Mme Esther LEVET, M. Denis SHEEHAN, Mme Sylvana CUNEO, M. Philippe MIERMONT, Mme Séverine PERRILLAT-AMEDE (8) -

Absents : M. François MARGUERET, M. Jérôme BOCQUET, M. Jean-Luc BRUNET, M. Jean-Marc MATTELON (4) -

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2013.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3) Approbation du compte administratif 2012 du budget principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 7 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2012 du Budget Principal et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 523 627,53 € au budget 2013 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 511 243.50 €

Dépenses : 987 615.97 €, soit **un excédent de fonctionnement de 523 627,53 €**

Section d'investissement :

Recettes : 1 059 410.20 €

Dépenses : 884 853.03 €, soit **un excédent d'investissement de 174 557.17 € qui sera reporté en section d'investissement du budget 2013.**

4) Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 du Budget Principal dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

5) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2013 les taux des taxes locales qui sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,11 %

- Taxe foncière (bâti) : 10,03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,97 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,94 %.

6) Vote du budget principal 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2013 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 601 180 €
- Section d'investissement : 1 324 000 €.

7) Subvention d'équilibre au budget annexe assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 30 000 € du Budget Principal au budget assainissement 2013 afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

8) Approbation du compte administratif 2012 du budget annexe eau :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 7 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2012 du budget annexe Eau et décide d'affecter le résultat de 27 275.44 € au budget 2013 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 145 174.74 €

Dépenses : 119 899.30 €, soit **un excédent de fonctionnement de 27 275.44 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 157 920.90 €

Dépenses : 476 413.47 €, soit **un excédent d'investissement de 318 492.57 € qui sera reporté en section d'investissement du budget 2013.**

9) Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 du Budget annexe eau dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

10) Fixation du tarif de l'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien du prix de l'eau à :

- **1,40 € le mètre cube,**

- **0,70 € le mètre cube** à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,70 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.

- **l'abonnement annuel à 45 €.**

Ces tarifs s'appliqueraient pour la période de consommation comprise entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014.

11) Vote du budget annexe eau 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget eau 2013 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 148 500 €
- Section d'investissement : 477 070 €.

12) Approbation du compte administratif 2012 du budget annexe auberge :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 7 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif

2012 du budget annexe auberge et décide de reporter le résultat de 9 570,49 € au budget 2013 en recettes de fonctionnement. Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 22 618.20 €

Dépenses : 13 047.71 €, soit **un excédent de fonctionnement de 9 570.49 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 37 195.91 €

Dépenses : 1 596.28 €, soit **un excédent d'investissement de 35 699.63 € qui sera reporté en section d'investissement du Budget 2013.**

13) Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 du Budget annexe auberge dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

14) Vote du budget annexe auberge 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget auberge 2013 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 33 271 €

- Section d'investissement : 44 699,63 €.

15) Approbation du compte administratif 2012 du budget annexe forêt:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 7 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2012 du budget annexe forêt. Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 5 136.43 €

Dépenses : 10 049.42 €, soit **un déficit de fonctionnement de 4 912.99 €**

Section d'investissement :

Recettes : 9 517.50 €

Dépenses : 6 345.73 €, soit **un excédent d'investissement de 3 171.77 €.**

16) Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 du Budget annexe forêt dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

17) Approbation du programme des travaux forestiers 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux forestiers 2013 proposé par l'ONF et décide la réalisation de travaux sylvicoles pour un montant de 3 650 € HT et de travaux d'entretien de la piste des greppons pour un montant de 1 250 € HT.

18) Vote du budget annexe forêt 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget auberge 2013 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 11 055 €

- Section d'investissement : 12 830 €.

19) Approbation du compte administratif 2012 du budget annexe assainissement:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 7 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement et décide le report de l'excédent de 2 372,63 € en section de fonctionnement. Le compte administratif 2012 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 22 000.00 €

Dépenses : 19 627.37 €, soit **un excédent de fonctionnement de 2 372.63 €**

Section d'investissement :

Recettes : 1 202 886,84 €

Dépenses : 890 250.06 €, soit **un excédent d'investissement de 312 636.78 €.**

20) Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 du Budget annexe assainissement dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

21) Vote du budget annexe assainissement 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement 2013 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 67 500 €

- Section d'investissement : 610 830 €.

22) Attribution du marché à bons de commande pour travaux de voirie :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres, décide à l'unanimité de confier le marché à l'entreprise EUROVIA et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le marché pour une durée d'une année reconductible dans la limite de 4 ans. Le montant des travaux annuels est fixé à 150 000 € TTC minimum et 350 000 € TTC maximum.

23) Fixation des modalités de paiement de la PAC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder des facilités de paiement aux foyers qui sont ou seront prochainement raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le montant de la participation à l'assainissement collectif comprenant la participation pour travaux de raccordement, sera payable soit en une seule fois, soit en 5 annuités à compter de la date de raccordement au réseau collectif, au choix du débiteur. En cas de vente, le vendeur aura la charge de régler le solde.

24) Approbation de la convention de surveillance annuelle du Nant du Gravet à passer avec le service RTM :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention relative à la surveillance annuelle du ruisseau du Gravet et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour confier cette mission au service de Restauration des Terrains en Montagne dont le coût s'élève à 550 € HT par an pour la prestation de base.

ALEX, le 15 avril 2013

Le Maire

Jean-Claude DAL GOBBO

(signé)

